



**PRÉFET
DE LA
MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Fort-de-France, le 24 août 2021

COVID-19 : PROLONGATION DES MESURES DE LUTTE CONTRE LA PROPAGATION DE L'ÉPIDÉMIE EN MARTINIQUE

Depuis plusieurs semaines, la situation sanitaire en Martinique est critique. Le 31 juillet 2021, des mesures de lutte contre la propagation du virus en Martinique ont été renforcées avec la mise en place d'un confinement.

Une situation sanitaire qui reste inquiétante

Les premiers effets du confinement commencent à se ressentir, avec une baisse des indicateurs (taux de positivité, taux d'incidence, R-effectif).

Ces taux demeurent toutefois élevés, bien au-delà de seuils d'alerte. La tension hospitalière reste considérable, notamment les besoins de prise en charge dans les services de réanimation et de soins critiques.

Le confinement est prolongé pour les trois prochaines semaines

La situation sanitaire actuelle ne permet pas la levée des mesures en cours. C'est pourquoi, le confinement et le couvre-feu seront prolongés pour les trois prochaines semaines. Une clause de revoyure sera organisée sous quinzaine.

Dans le contexte sanitaire actuel, Stanislas Cazelles, préfet de la Martinique, maintient son appel à la vigilance et à la responsabilité de chacun afin de respecter le confinement, les gestes barrières, la distanciation physique et le port du masque pour lutter contre la propagation du virus.

Cabinet du préfet

Bureau de la communication interministérielle